



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 12787

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le mecontentement des medecins-inspecteurs de la sante des directions departementales d'action sanitaire et sociale. Il lui cite l'exemple des medecins-inspecteurs de sante de Seine-Saint-Denis qui ont cesse le travail le 25 avril dernier, pour faire entendre leurs revendications. En effet, ces medecins salaries s'opposent a : 1o la degradation des conditions de recrutement puisque la specialite de sante publique n'est plus exigee ; 2o la baisse du pouvoir d'achat pour la categorie de medecins salaries la plus mal payee (7 500 francs en debut de carriere) ; 3o aux difficultes croissantes pour l'exercice de leurs missions qu'ils sont les seuls a pouvoir remplir compte tenu de leurs specificite et leur technicite. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour satisfaire les revendications des medecins-inspecteurs de la sante.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification du statut des medecins-inspecteurs de la sante intervenue en avril 1988 a consiste uniquement a supprimer l'exigence du certificat d'etudes speciales de sante publique pour la titularisation puisqu'aucune nouvelle inscription en premiere annee de ce diplome n'est acceptee depuis les annees 1983-1984. Il avait toujours ete entendu que celle-ci presentait un caractere transitoire et que des modifications plus approfondies des dispositions statutaires devaient etre envisagees compe tenu notamment de la reforme generale des etudes medicales. Le projet de reforme en cours d'elaboration concerne donc plus specialement les conditions d'acces au corps des medecins-inspecteurs de la sante ainsi que la formation de ces praticiens ; cependant a cette occasion il est egalement etudie la possibilite d'ameliorer la situation indiciaire de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12787

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2111